

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **Concours – Tirage au sort de 5 x 2 packages Super10Kampf**

En prenant part au concours, les participants acceptent les présentes conditions de participation.

#### **1. ORGANISATEUR DU CONCOURS:**

Fondation de l'Aide Sportive Suisse, Talgut-Zentrum 27, 3063 Ittigen

#### **2. DROIT DE PARTICIPATION:**

Sont autorisées à participer au concours de l'Aide sportive toutes les personnes domiciliées en Suisse âgées de 18 ans révolus. Les collaborateurs de l'Aide sportive, de Swiss Olympic et de sociétés partenaires ainsi que les associations de jeux-concours, services automatisés et autres participants professionnels/commerciaux sont exclus de la participation.

#### **3. DÉROULEMENT DU CONCOURS:**

Les gagnants seront tirés au sort au terme de la période du concours (31 juillet 2022) parmi toutes les personnes membres du nouveau club de promotion des athlètes Team Suisse. Les gagnantes et les gagnants seront informé(e)s par écrit et sont tenu(e)s de s'annoncer dans les 30 jours, faute de quoi leur droit au gain expirera.

#### **4. PARTICIPATION**

Par leur participation, les gagnantes et les gagnants consentent intégralement et sans réserve aux conditions de participation ci-après. Tous les participants sont tenus de respecter sans réserve les conditions générales de participation et les règles de la manifestation (ci-après «règles de la manifestation»). Dans le cas contraire, la participation n'est pas admise.

La participation est ouverte aux personnes âgées de 18 ans révolus au moment de leur inscription.

La participation au concours s'effectue en ligne et est ouverte jusqu'au 31 juillet 2022.

Ce concours ne fera l'objet d'aucune correspondance. Tout recours juridique est exclu. Il n'existe aucun droit justiciable à la remise, au paiement en espèces ou à l'échange des prix.

#### **5. PARTICIPATION GRATUITE:**

La participation aux concours de l'Aide sportive est gratuite et indépendante d'une affiliation. Afin de participer gratuitement au concours, il convient de compléter ce formulaire. Le formulaire imprimé et dûment signé doit être envoyé par voie postale (Fondation de l'Aide Sportive Suisse, c/O CONNECTUM AG, Service des membres, Grossrietstrasse 7, 8606 Nänikon) jusqu'au 31 juillet 2022 afin de participer au tirage au sort.

#### **6. SÉCURITÉ/RISQUES**

Tous les participants sont responsables de leur état de santé et de forme. Tous les participants sont conscients que la participation présente des risques pouvant, dans les cas les plus graves, entraîner des atteintes à la santé ou des blessures physiques, un handicap durable, voire la mort. Tous les participants impliqués dans un accident, qui provoquent un accident ou sont témoins d'un accident sont tenus de fournir les secours d'urgence, de prendre les mesures de sécurité requises et d'alerter le service d'urgence. Le numéro d'urgence figure sur les panneaux d'avertissement en bord de piste ou sur la carte journalière. L'organisateur a le droit de refuser la participation à une personne, à sa seule discrétion et sans indication du motif.

#### **8. ASSURANCE**

Les participants sont seuls responsables de leur couverture d'assurance. Chacune et chacun doit veiller à ce que son assurance couvre les risques et/ou les accidents éventuels. L'organisateur et le partenaire de coopération déclinent toute responsabilité.

Par leur inscription, les participants confirment disposer d'une couverture d'assurance suffisante pour la prise en charge des coûts éventuels d'un traitement médical, des premiers soins, d'un transport, d'un rapatriement, d'un séjour à l'hôpital, etc.

Les participants assument l'intégralité des responsabilités pour l'ensemble des coûts liés à l'entraînement et/ou la participation à la manifestation, y compris pour les éventuels transports de

malades, séjours à l'hôpital, encadrements et traitements médicaux ainsi que les services médicaux et pharmaceutiques.

## **9. CLAUSE DE NON RESPONSABILITÉ**

La Fondation de l'Aide Sportive Suisse n'est pas tenue au versement de dommages-intérêts aux participants si elle est contrainte de modifier le programme de la manifestation ou de l'annuler pour des raisons de force majeure, sur décision des autorités ou pour des raisons sanitaires ou de sécurité.

Toute responsabilité pour des dommages matériels ou pécuniaires résultant d'une négligence légère ou moyenne est exclue. Cette disposition ne s'applique pas aux dommages résultant de la violation fautive d'une obligation contractuelle majeure de la part de l'organisateur ainsi qu'aux dommages corporels.

La clause de non-responsabilité / la limitation de la responsabilité s'applique également à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse et à tous les auxiliaires d'exécution de l'organisateur ainsi qu'à d'autres tiers auxquels l'organisateur fait appel dans le cadre de la réalisation de cette manifestation. Tous les participants sont eux-mêmes responsables d'une préparation suffisante et d'un examen d'aptitude sportive. Tous les participants acceptent de pouvoir être exclus de la manifestation s'ils risquent de nuire à leur santé. L'organisateur ne peut être tenu responsable pour la perte ou le vol de valeurs et d'objets. Toute autre responsabilité est exclue.

## **10. DROITS D'IMAGE**

Par leur participation à la journée de ski, les participantes et participants acceptent l'utilisation de leur nom, de leurs photos ou de leur voix pour des publications, des sites web, des articles de presse, des vidéos, des webcasts et autres fins de relations publiques liés à la journée de ski. La Fondation de l'Aide Sportive Suisse peut utiliser sans rémunération toutes les productions à des fins publicitaires, de communication interne ou externe et d'illustration.

## **11. PROTECTION DES DONNÉES/EXPLOITATION DES DONNÉES**

Par leur participation, les participantes et participants confirment expressément l'exactitude des données fournies et attestent ne pas transmettre leur gain à des tiers. Les données personnelles fournies lors de la participation sont stockées et soumises à la politique de confidentialité de la Fondation de l'Aide Sportive Suisse. Par leur inscription, les participants et participantes consentent au traitement des données à des fins d'organisation et de réalisation de la manifestation, y compris l'encadrement médical des participants sur le parcours.

Les participantes et participants consentent à ce que leur adresse e-mail soit intégrée à la liste de diffusion afin de recevoir des informations et des règles importantes concernant la manifestation, comme, par exemple, des changements de l'heure de départ ou de site, des questions relatives à la sécurité ou l'annulation de la manifestation.

## **12. PRIX MIS EN JEU:**

Tirage au sort de 5 x 2 packages Super10Kampf

## **13. AUTRES DISPOSITIONS:**

Plusieurs participations par personne sont possibles, pour autant que les données personnelles indiquées soient correctes. L'organisateur du concours est habilité à exclure de la participation toute personne utilisant une fausse identité ou s'inscrivant plusieurs fois. Il n'existe aucun droit justiciable à la remise, le paiement en espèces ou l'échange des prix.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de quelconques pertes ou dommages en lien avec le concours, le traitement des données et le gain.

## **14. FOR JURIDIQUE**

Le présent accord est soumis au droit suisse. Le for juridique exclusif est celui du site de compétition concerné. Si l'une ou plusieurs dispositions du présent accord s'avéraient illégales, nulles ou inapplicables pour quelque raison que ce soit, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Il n'existe aucun droit justiciable à la remise, au paiement en espèces ou à l'échange des prix.

Sous réserve de modifications.

## **15. CONTACT**

**Fondation de l'Aide Sportive Suisse**

Maison du Sport  
Talgut-Zentrum 27  
3063 Ittigen

Sous réserve de modifications.  
Ittigen, avril 2022